République Française
Département Loiret
Commune de Crottes en Pithiverais

Procès-Verbal de la séance

Séance du 17 Juin 2026

L'an 2026, le 17 Juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil, sous la présidence de POINCLOUX Daniel, Maire.

Présents : Mmes : DUBOIS Delphine, FELICITE Esméralda, GUERINEAU Marine, METAYER Harmonie, VERNHES Martine, MM : FERRIERE Benoit, FORMONT Vincent, LOURENCO Hubert, POINCLOUX Daniel, RICHARD Gabriel, ROUFFIN David

Invité(s) : M. GODART Arthur

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 09/06/2026
Date d'affichage : 09/06/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous- Préfecture de Pithiviers
le : 02/07/2026

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUERINEAU Marine

SOMMAIRE

Objet(s) des délibérations
. CHAUFFAGE ET ISOLATION DES MAIRIES : PRESENTATION DU RAPPORT DE L'ARCHITECTE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS (D_2026_023)
. FINANCES : TAXE D'AMENAGEMENT 2027 (D_2026_024)

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal du 27 mai 2026 qui est adopté à l'unanimité des présents. Le Conseil Municipal examine ensuite les points suivants :

CHAUFFAGE ET ISOLATION DES MAIRIES : PRESENTATION DU RAPPORT DE L'ARCHITECTE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS (réf : D_2026_023)
Considérant l'avant-projet définitif établi par l'architecte IL'AM et présenté par Monsieur le Maire pour le remplacement de la chaudière et l'isolation de la mairie de Crottes ainsi que l'isolation du logement de Teillay,

Ces travaux engendrent l'obligation de modifier l'assainissement actuel afin de respecter les distances par rapport aux sondes de la géothermie. Des devis ont été demandés pour ces travaux d'assainissement et intégrés dans le plan de financement.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 249 963.00 € H.T. soit 299 955.60 € T.T.C. qui se décompose comme suit :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	208 660.00 €	250 392.00 €	Etat (FOND VERT): 53.30 %	133 397.80 €
Maîtrise d'œuvre	25178.00 €	30 213.60 €	Etat (ADEME) pr travaux : 4.80 %	11 900.00 €
Etudes	16 125.00 €	19 350.00 €	Etat (ADEME) pr étude : 1.90 %	4 680.00 €
			Département (Volet 3) : 20 %	49 992.60 €
			AUTOFINANCEMENT: 20 %	49 992.60 €
Total	**249 963.00 €**	**299 955.60 €**	**Total**	**249 963.00 €**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que des demandes de subventions peuvent être faites auprès de l'Etat, du Département et de l'ADEME comme mentionné ci-dessus. Il propose que ces aides soient sollicitées au taux maximum pour chacune d'elles.

Si le reste à charge pour la commune n'est pas finançable, ce projet devra être abandonné. Le conseil municipal devra, dans ce cas, réfléchir à une solution alternative.

Vu l'importance des travaux à entreprendre sur la mairie de Crottes, le conseil municipal a décidé d'ajourner les travaux d'isolation de la mairie de Teillay-Saint-Benoist.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet "Remplacement de la chaudière et l'isolation de la mairie de Crottes" ainsi que les travaux d'assainissement nécessaire pour l'installation des sondes pour un montant de 249 963.00 € H.T. soit 299 955.60 € T.T.C., sous réserve de l'obtention de subventions suffisantes,
- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention "ADEME" au taux maximum pour les travaux,
- **SOLLICITE** une subvention "Volet 3" au Conseil Départemental au taux maximum,
- **SOLLICITE** une subvention "Fonds Verts" au taux maximum.
- **CHARGE** le Maire de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

FINANCES : TAXE D'AMENAGEMENT 2027 (réf : D_2026_024)

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Monsieur le maire rappelle que pour financer les équipements publics de la commune, une taxe, dite taxe d'aménagement, a été créée en 2012. Elle remplace notamment la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble depuis le 1er mars 2012 ainsi que plusieurs participations d'urbanisme (la participation pour voirie et réseaux par exemple) depuis le 1er mars 2015.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement à 5 %.

La présente délibération est valable à partir du 1er janvier 2027. Elle sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ASSAINISSEMENT : ETUDE DES DEVIS ET DEMANDE DE SUBVENTIONS :

A ce jour, un seul devis a été présenté aux membres du conseil municipal. La SARL de L'HORIZON a établi un devis pour les travaux d'assainissement actuel pour un montant de 27 400.00 € HT soit 32 880.00 €. Une demande de subvention va être faite en même temps que celle fait pour les travaux de chauffage. Le choix de l'entreprise retenue sera fait lors d'une prochaine réunion de conseil municipal lorsque les 2 autres entreprises auront envoyé leur devis.

MAIRIE : ETUDE DES DEVIS DE MENAGE :

Le contrat actuel avec l'entreprise PITHIVIERS NETTOYAGE a été résilié pour le 19 septembre 2026 avec une demande de nouveau devis pour un passage de ménage par semaine sur l'ensemble des bâtiments de la mairie de crottes (bureau, salle de conseil, salle de réunion, WC, cuisine et arrière-cuisine) et 2 passages par an pour le nettoyage des vitres. Le devis correspondant à cette demande s'élève à 424.97 € TTC/mois soit 98.15 € TTC/semaine. La facture est établie mensuellement.
Un devis a été demandé pour les mêmes prestations à AM SERVICES NETTOYAGE. Celui s'élève à 90.72 € TTC/semaine et facturé à la prestation. Monsieur le Maire est en attente du devis de nettoyage des vitres.
Après en avoir échangé, le conseil municipal a décidé de retenir le devis de AM SERVICE NETTOYAGE.

AFFAIRES DIVERSES :

. Balayeuse : Présentation de devis pour l'achat de 30 brosses de OCCAS MOTOCULTURE pour 690.00 € TTC et de LOISIRS SERVICES PITHIVIERS pour 699.19 €. Suite à une négociation, LOISIRS SERVICES PITHIVERS peut avoir des brosses à 18.00 € pour l'achat de 50 brosses. Accord du conseil municipal pour l'achat de 50 brosses à LOISIRS SERVICES PITHIVIERS,
. Voirie : Présentation du devis de la SARL de L'HORIZON pour des travaux de terrassement de voirie à Teillay pour un montant de 2 514.00 € TTC. Devis non retenu. Voir pour commander de l'enrobé à froid en enlevant les bordures,
. Electricité : Présentation du devis de AUGRE Electricité pour un montant de 2 198.89 € TTC pour la remise aux normes de l'électricité de la mairie de Crottes. Dans l'attente d'un devis d'une autre entreprise pour prendre une décision,
. Photovoltaïques : Présentation du devis de PLACIER qui s'élève à 1293.82 € TTC pour le remplacement de 3 optimiseurs défectueux et à 971.48 € TTC pour le nettoyage des panneaux. Acceptation des 2 devis afin de réduire les frais de déplacements,
. Demande d'un administré : Demande d'achat du bois près du cimentière. Refus du conseil municipal. Prévoir l'entretien de celui-ci à l'automne,
. Recensement de la population : Recensement réalisé en janvier/février 2027. Réunion pour les élus en septembre 2026,
. SMIIS : Recherche de personnel pour la pause méridienne, fermeture d'une classe confirmée,
. CCPNL : Recherche de personnel pour pôle ado,
. Mare : Réparation du portillon qui ne ferme pas correctement à prévoir.

Séance levée à: 22:05

En mairie, le 24/07/2026
Le Maire
Daniel POINCLOUX

Le/La secrétaire
Mme GUERINEAU Marine